

DEPARTEMENT DU GARD  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE JONQUIERES SAINT VINCENT**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Annexe à la question n°1 – Conseil d'Administration du 25 Février 2026

Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration du CCAS est amené à débattre annuellement de ses orientations budgétaires.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel, son but est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des perspectives budgétaires à venir, et préfigure les priorités qui seront affichées au budget primitif.

Il repose sur la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires qui s'inscrit dans le cadre de la préparation du budget, et qui a pour objectif de présenter les grandes orientations et les priorités d'action pour l'année à venir. Il s'articule autour des deux thèmes suivants :

- La situation financière au terme du dernier exercice budgétaire
- Et les perspectives budgétaires pour l'année nouvelle

**1/ LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET DU C.C.A.S AU 31 DECEMBRE 2025**

Pour rappel :

Le budget du C.C.A.S. de la commune ne comporte qu'une section de Fonctionnement (absence de section d'investissement).

Les résultats comptables :

- Le montant total des dépenses, uniquement constituées de charges réelles, s'est élevé à 30 192,44€ (soit une diminution de 3,96% par rapport à 2024). Cette réalisation est également inférieure aux prévisions budgétaires 2025 (36 900€).
- Le montant total des recettes s'est élevé à 30 851,81€ (contre 27 571,60€ en 2024)
- Le résultat d'exercice de la section de fonctionnement est excédentaire de 659,37€ pour rappel, le résultat était déficitaire 3 817,06€ en 2024.
- Le résultat de clôture, intégrant le report excédentaire 2024 (+5 532€), s'élève désormais à +6 191,37€.

Les dépenses :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 22 938,57€ contre 23 859,77 € en 2024 : elles portent à 63 % sur les frais de réception (colis de Noël, repas des personnes âgées).  
Les ateliers « mémoire » et « bien vieillir » fonctionnent très bien.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 7 253,87 € : ce chapitre concerne les subventions aux associations caritatives (article 65748 = 2 348,38€), les aides (article 65134 = 0€) et les secours d'urgence (article 65133 = 150€), les prix, les récompenses CM2 qui sont les calculatrices (65132 = 1 195,49€)  
Elles sont également constituées des récompenses aux lauréats de diplômes scolaires et aux élèves de CM2 qui passent en 6<sup>ème</sup>, et qui s'élèvent à 3 560,00€ (article 65888).

Les recettes :

- Les dotations et participations (chapitre 74) s'élèvent à 30 627,81 € : il s'agit notamment de la contribution de la commune, portée à 24 475€ en 2025, avec une augmentation de 2 224€ par rapport à 2024 et qui représente ainsi 79,33 % des recettes du CCAS.  
Deux subventions ont été perçues pour les ateliers « bien vieillir », « atelier mémoire » (6 000€) par le Conférence des Financeurs Prévention de la Perte d'Autonomie
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75), s'élèvent à 213€, constitués du revenu des terrains loués.
- Le chapitre 77(11 €) représente le remboursement de l'excédent de la taxe foncière.

#### Observations :

Et d'une façon générale, les prévisions de dépenses et de recettes doivent être affinées pour n'inscrire que les mouvements certains, quitte à adopter une décision budgétaire modificative en cours d'exercice.

## **2/ LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2026**

#### Au niveau des dépenses :

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèveraient à 30 049€, elles sont supérieures au budget primitif 2025 mais également supérieures au compte administratif (+7 411€).

Le chapitre comprend les dépenses ci-dessous :

- Alimentation
- Fournitures et petits équipements
- Prestations de service (Présence 30, Monalisa, vente de fleurs Ligue contre le Cancer, Formations Premiers Secours, ateliers « bien vieillir », « mémoire »...)
- Assurances : pour la 2ème fois les crédits liés aux cotisations d'assurance (responsabilité civile) du CCAS sont inscrits sur le budget du CCAS. Jusqu'en 2024 c'est la Commune qui prenait en charge ces frais, mais lors du renouvellement du marché au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et sur demande du SGC d'Uzès cette dépense doit être prise en charge par le CCAS.
- Fêtes et cérémonies (Semaine Bleue, Fête des Grands-Mères, Echanges intergénérationnels...)
- Et réceptions (repas de Noël, orchestre, danseuses et colis)

Le prix unitaire du repas de Noël est fixé à 30,00 €, identiques à 2024 et 2025.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 8 490€, elles sont inférieures au budget primitif 2025 mais en augmentation par rapport au compte administratif (+14,56 %).

Les subventions de fonctionnement sont moins élevées qu'au budget primitif 2025 (- 400€), du fait du soutien en solidarité exceptionnel à la population de Mayotte et à la Banque alimentaire du Gard. Il est proposé de diminuer l'aide au secours d'urgence et l'aide alimentaire à hauteur de 1 000€ dans la mesure où seuls 150 € ont été alloués.

Les autres charges sont similaires à 2025, soit :

- Récompenses aux lauréats de diplômes scolaires du second cycle.
- Remise de calculatrices aux élèves de CM2.

Le montant total des charges de fonctionnement serait ainsi de l'ordre de **38 539€** soit en légère hausse de 4,25 % par rapport au BP 2025 et en augmentation de 21,65 % par rapport au compte administratif.

Comme l'année 2025, les actions inscrites au budget 2026 (ateliers mémoire et bien vieillir) ont fait l'objet de demande de financement auprès de la C.F.P.P.A. (Conférence des Financeurs Prévention

de la Perte d'Autonomie) du Département pour 6 000 € au total et n'ont pas encore été validées et notifiées.

Enfin, la cotisation d'assurances pour un montant de 824€ explique aussi en partie l'augmentation des charges de fonctionnement du CCAS.

#### Au niveau des recettes :

Les dotations et participations (chapitre 74) : pourraient s'élever à 30 975 €. La subvention communale resterait identique à 2025 soit 24 475€, à cela s'ajouterait la participation du département du Gard au dépôt de dossier d'aide sociales (152,81€) et deux autres subventions en attente de notification par le Département du Gard via la Conférence des Financeurs à hauteur de 6 000€ (ateliers mémoire et bien vieillir)

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont constitués de la location de terrains appartenant au CCAS, soit un crédit de 213€, et de la remise commerciale accordée par le fournisseur pour l'achat des calculatrices offertes aux élèves de CM2 d'un montant de 180 €.

A cela s'ajoute le résultat excédentaire cumulé 2025 (6 191€).

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement s'élèverait ainsi à 37 559 €.

Les perspectives sont présentées **volontairement en déséquilibre de 980€**. Pour remédier à cette situation, il sera nécessaire d'envisager procéder à des arbitrages afin de prioriser certaines actions tout en en supprimant d'autres.

#### Conclusions :

Les perspectives budgétaires 2026 du Centre Communal d'Action Sociale traduisent la volonté de maintenir un niveau d'action sociale adapté aux besoins de la population, tout en tenant compte des contraintes financières actuelles.

L'évolution des charges de fonctionnement s'explique principalement par la poursuite d'actions en faveur du bien vieillir, la prise en charge directe par le CCAS de certaines dépenses auparavant supportées par la commune, notamment les cotisations d'assurance, ainsi que par l'augmentation des coûts des prestations.

Les recettes de fonctionnement reposent sur une subvention communale stable et sur des financements départementaux attendus, notamment au titre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, dont la notification reste à ce jour incertaine.

Les orientations budgétaires sont volontairement présentées avec un léger déséquilibre, afin de permettre au conseil d'administration d'engager une réflexion sur les priorités d'intervention du CCAS et d'envisager, le cas échéant, des arbitrages entre les différentes actions proposées.

Ces perspectives témoignent d'une gestion prudente, réaliste et responsable, conciliant maîtrise des dépenses publiques et maintien d'un accompagnement social de proximité.

\*\*\*